

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Les services vétérinaires

Objet de la prestation : Attestation de contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation (Levée de mise en quarantaine d'animaux).

CONDITIONS D'OBTENTION

Conformité des animaux aux normes et conditions sanitaires à l'importation

PIECES A FOURNIR

Néant

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Mise en quarantaine des animaux suite à une admission provisoire - Accomplissement du contrôle sanitaire vétérinaire - Elaboration et délivrance de l'attestation	L'importateur L'arrondissement de la production animale territorialement compétent L'arrondissement de la production animale territorialement compétent	Après l'obtention de résultats d'examens et analyses favorables

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE :

ADRESSE :

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la production animale territorialement compétent

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production animale territorialement compétent

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Après l'obtention de résultats d'examens et analyses favorables

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n° 99-24 du 9 Mars 1999 relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation
- Décret n°2002-668 du 26 Mars 2002 organisant l'intervention des médecins vétérinaires et des agents chargés du contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation